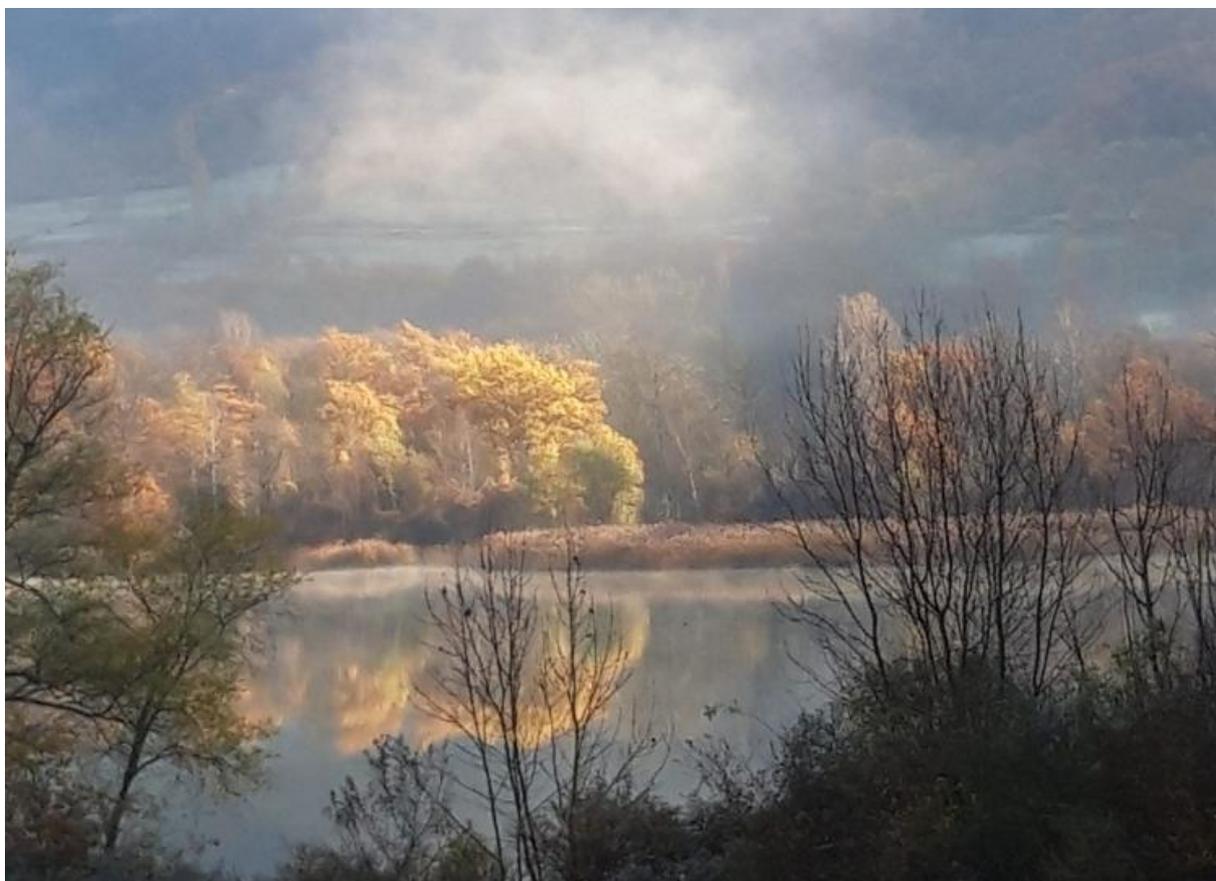


# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 181 – Janvier 2023*

*L'Or, l'encens... où est la crèche de La Roche... ?*





Quelle est belle la crèche de la chapelle de La Roche !  
Balthazar, Gaspard, Melchior.



« Toute ressemblance avec des personnes, bêtes à cornes et bâtiment ne serait que pure coïncidence » nous déclare Jean – Jacques Delclos, le créateur de la crèche provençale. Pourtant, dans la Roche, une façade arbore trois lettres J.M.J. (« Jésus Marie Joseph »), synonyme de « Bonté divine ». Alphonse Daudet écrit : « *Bonté divine ! dit M. Seguin ; mais qu'est-ce qu'on leur fait donc à mes chèvres ?* »



# La crèche racontée...



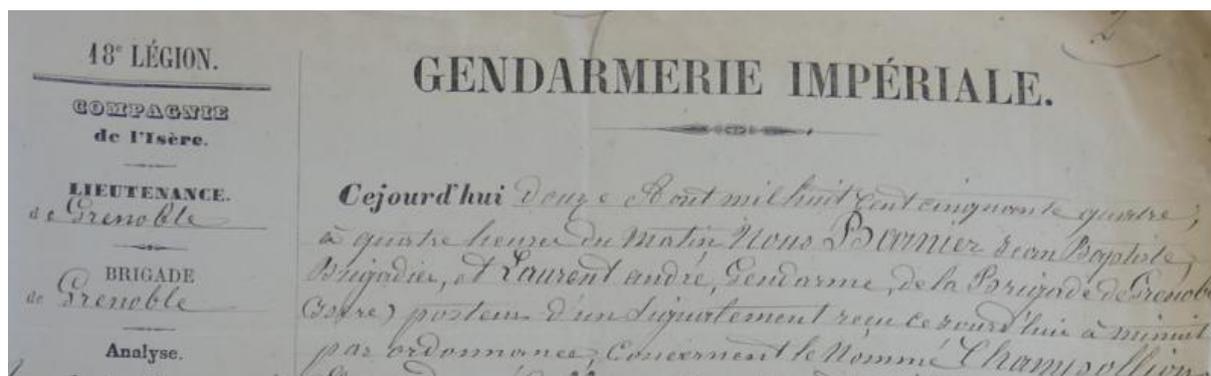
## ... par Elyette Escallon



## aux petits enfants sages...

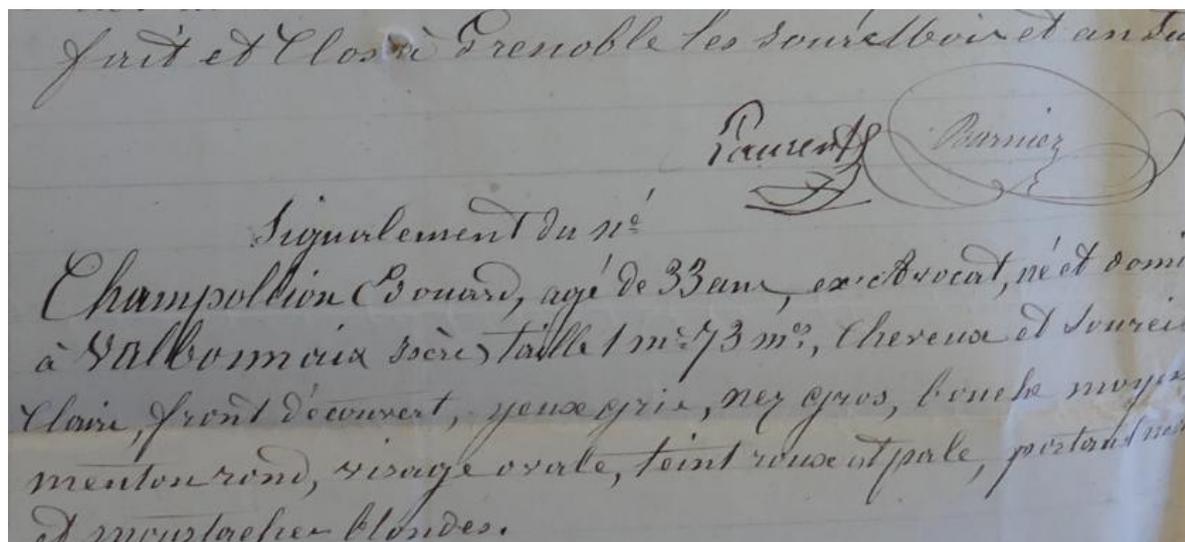


## Edouard Champollion est arrêté à Grenoble...



**Cejourd'hui** douze Août mil huit cent cinquante quatre, à quatre heures du matin, nous Barnier Jean Baptiste, brigadier et Laurent André, gendarme, de la brigade de Grenoble (Isère) porteurs d'un signalement reçu cejourd'hui à minuit par ordonnance, concernant le nommé Champollion Edouard, âgé de 33 ans, ex avocat, né et domicilié au hameau de La Roche, commune du Valbonnais (Isère) inculpé d'avoir le 11 du courant à 11 heures du matin, au domicile de son père commis le crime d'assassinat sur la personne de sa sœur et qui doit être à Grenoble.

Nous nous sommes aussitôt mis en devoir de visiter les bureaux de voitures, auberges et hôtels, étant arrivés à celui tenu par le sieur Mery, rue saint François, nous avons appris que deux individus étaient effectivement arrivés à neuf heures, et qu'il croyait que l'un deux avait le même signalement, nous nous sommes rendus dans leur chambre où nous avons trouvé Champollion, avec le sieur Buisson Féréol âgé de ... son ami qu'il avait accompagné du Valbonnais à Grenoble, nous avons au nom de la Loi arrêté Champollion, et conduit à la maison d'arrêt de cette ville, et mis à la disposition de M<sup>r</sup> le Procureur impérial pour être entendu sur le crime dont il est accusé, pendant le trajet le dit Champollion nous a avoué avoir commis le crime d'assassinat sur la personne de sa sœur, étant à table avec son père, à la suite d'une querelle de famille, il a porté un coup de couteau à sa sœur qui était assise à sa droite, qui lui a frappé sur ... gauche, dont la mort a dû être instantanée. De tout quoi nous avons rédigé le présent procès verbal qui sera transmis à M<sup>r</sup> le Procureur impérial.



(à suivre)

**29 mars 1767**

**Document proposé par Jean Jacques Delclos, transcrit par Christian Beaume.**

Délibération des habitants du village de la Roche en Valbonnois.

Assemblée de délibération

Du dimanche 29 mars 1767 [**en lettres**] au lieu de la Roche hameau de Valbonnois place publique accoutumée a faire assemblée a l'issue des Vepres [**Vêpres**], par devant nous Jean Antoine Poncet chatellain au marquisat de Valbonnois écrivant le secretaire greffier.

Se sont assemblés les habitants du dit lieu de la Roche interesses a l'entretien du canal d'arrosage [**datant de 1404**] du dit lieu cy apres nommes, sieur Louis Champollion, Pierre Buisson, Jean Cros Coyton, Claude Romand, Jaques Buisson, Louis Rif, Joseph Cros Coyton, Jean Buisson, Claude Gaillard, Pierre Cros Besson, Jean Rousset, auxquels a été proposé par le dit Claude Romand procureur communiste du dit village que le canal d'arrosage a besoin

Procureur **communiste** du village : bien sûr, le terme *communiste* relève d'une ancienne acceptation. En 1769, Mirabeau utilise ce mot au sens de membre d'une communauté de biens. En 1792, un député de l'Isère parle de « *communistes* » pour désigner les habitants d'une commune ayant un « *droit d'usage sur les biens communaux* ».

d'etre réparé en plusieurs endroits et repurgé partout meme les branches du dit canal distributives des eaux dans les differents mas il est necessaire d'y pourvoir pour se procurer les eaux au plus tot, et au surplus requiere d'etre dechargé des fonctions de procureur du village.

Tous lesquels assemblés composant la plus saine et majeure partie des interesses au dit canal, conviennent qu'il a besoin d'etre réparé, et repurgé de meme que les branches et pour ce faire ils deliberent de donner les dites reparations et repurgeage au bail au rabais a tant de journées par sesterée a condition que les habitants fourniront des bonnes journées d'homme et ont continué pour procureur le dit Claude Romand avec le sieur Champoullion.

A l'instant est comparu le dit Claude Romand en par(ticulier?) qui a offert de faire repurger le dit canal et les branches moyenant les deux tiers d'une journée par sesterée à l'arrosage tant pré que terre et a condition qu'on fournira des bonnes journées d'homme et qu'on travaillera depuis six heures du matin jusques a six du soir et a signé, C Romand.

Sieur Louis Champollion et Pierre Buisson ont offert de

Louis Champollion (1732 – 1809) est le fils de Barthélémy Champollion et de Marie Géréoud. Parmi ses 12 frères et sœurs, Jacques, le père de Jean François, le déchiffreur des hiéroglyphes. Louis Champollion se marie le 31/01/1750 à St Laurent en Beaumont avec Marguerite Miard. Parmi leurs 9 enfants, Louis (1759 – 1818) notaire et maire de Valbonnais, Joseph (1760 – 1834) et André (1765 – 1838), capitaine de l'Armée napoléonienne, sans oublier Marianne qui épouse le 14/02/1786 Pierre Buisson, lui-même fils de Pierre Buisson.

faire faire le repurgeage du canal au moyen d'un quart de journée par sesterée et celluy des branches au moyen d'un tiers de journée aussi par sesterée sous les autres conditions de la premiere enchere et ont signé, P Buisson, Champoullion.

Et attendu que personne ne paroît pour faire une condition plus avantageuse le bail a été delivré aux sieur Buisson et Champollion aux conditions de leur enchere cy dessus et deliberé que les habitants interesses fourniront leurs journées a proportion de contenance sur les avis qui leurs en seront donnés par les adjudicateurs et ceux qui manqueront de fournir payeront les journées sur le pied de quinze sous l'une et a l'égard des habitants qui auront rompu ou labouré les branches du canal dans leur possessions ils seront tenus de les retablir et a deffaut de ce ils payeront aux adjudicateurs, cinq sous par toise pour leur tenir lieu d'indemnité, avec deffenses de recidiver a peine de l'amande de six livres aplicables aux reparations du canal, et les dits Buisson et Champollion ont promis de les faire faire incessament et ont signé Champollion, P.Buisson.

Les dits habitants assemblés ont expressement deffendu a qui que ce soit de faire secher dans le four aucune matiere qui puisse communiquer la moindre humidité attendu que cella fait fuser les pierres de la platte forme et le détruit a peine de six livres d'amande aplicable aux reparations du dit four ou autres comuns du village. ont pareillement deffendu de jetter aucunes pierres ny embarras dans les chemins sous la meme peine.

Comme aussi ont deffendu de ramasser la fiente des bestiaux dans le chemin depuis le village jusques a l'abreuvoir dans le temps qu'il gelle parce que cette fiente etant gelée empeche les bestiaux de glisser et de se precipiter dans les endroits perilleux sous la meme amande a quoi les procureurs veilleront.



Ses ancêtres étaient traités de menus bestiaux et ses compagnes, les chèvres émissaires, accusées de tous les maux dans nos communautés rurales. Bien avant l'interdiction formelle de la pâture dans les bois par les forestiers au XIX<sup>e</sup> siècle, elles ne brouaient pas en toute liberté, sinon au bord des chemins et dans les terres incultes. Il faut dire, que ces belles dames, plus pernicieuses que les moutons avaient la dent dure contre les jeunes pousses et autres rejets. Sur les berges de nos torrents, le pâturage des caprins étaient désastreux, accélérant le délitement et l'érosion des sols. Un chevrier de La Roche d'aujourd'hui fera entendre un autre son de clochette, que ces dames sont sociables et très obéissantes...

Et ont encore deffendu denmener aucuns menus bestiaux au paitre au dessous du dit village du cotté de la riviere ny nomplus au dessous des rochers le long du canal depuis le premier may jusques a la toussaint, ny de garder aucun autres bestiaux dans les chemins a peine d'etre gages par Jean Buisson a feu Jean qui est nommé pour garde champetre du dit village au ban [**amende**] de dix sous pour chaque prise ;

Ainsy conclu et deliberé et ont signé ceux qui ont seu non les autres de ce enquis et requis a l'original signé C. Roumand [**Romand**], Champolleon [**Champollion**], F. Buisson, L. Rif, Jean Buisson, J. Cros Coyton, J. Buisson, C. Rousset, ainsy procédé Poncet chatellain, Blanc secretaire greffier conseiller a la Mure le 13 avril 1767 [**en chiffres**] reçu treize sous, Genevois. reçu 13 sous, Genevois.  
Pour extrait aux procureurs,  
Blanc secretaire greffier.

Dans l'inventaire delphinal de 1339, les communautés d'habitants de *rupe* (La Roche) et, à l'étage supérieur, *podium chabrans* étaient habituées à l'humeur capricieuse de nos caprins et à leur habitude de vagabondage. L'étymologie de Chabrand est évidente. Dans le patois de Mens (Trièves), chèvre se dit *chabro* au singulier, *chabra* au pluriel, en provençal (Aix), *cabro*. A Valbonnais, les patoisants nomment Chabrand : *tsabro*. Madame Péry nous apprend à la p. 242 de son mémoire de 1943 qu'en patois valbonnetin, le c latin initial placé devant un a devient un ts. Chabrand était sans doute avant le début de ce XIV<sup>e</sup> siècle, un haut lieu des vagabondages de ces chèvres éprises de liberté. Immunisées contre la vénéneuse euphorbe, leurs brusques changements de goût les ont-elles conduites à goûter au redoutable vérâtre qu'elles rejettent d'ordinaire avant de l'avoir mâché ? Et de rêver bien sûr à ce bouquetin sauvage qui s'accouplera avec elles, promesse d'un métissage fécond !